

FORMATION

Mettre en place ou Réviser votre organisation de la durée du travail

Comment mettre en place, organiser et sécuriser les pratiques de durée du travail ?

De nombreuses obligations ainsi que des organisations ont évoluées depuis les réformes relatives à la durée du travail. Cette formation vous permettra de faire le point sur l'état des pratiques et des règles applicables au sein de votre organisation.



Contenus

- Le mode de mise en place (Accord collectif/ Charte)
- Les différentes formes de télétravail
- Les conditions d'éligibilité
- Les lieux du télétravail
- Le statut du télétravailleur

Points clés de la formation

1. Tour de table **sur les projets, attentes, problématiques de chacun**
2. Échange sur **les difficultés rencontrées solutions trouvées, questions en suspens**



Intervenant

Avocat du Cabinet ELSEN / implid



Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur les différentes organisations juridiquement envisageables
- Aborder la gestion pratique des organisations en place
- Préparer la rédaction de vos accords ou leur avenant



Méthodes pédagogiques

Pédagogie active et opérationnelle : alternance d'apports sur les concepts clés, d'exercices / cas pratiques et d'activités



Prérequis

Aucun



Pour qui ?

DRH, RRH, DRS, RRS, Juriste en droit social ayant pour projet de rédiger un accord collectif



Validation des acquis

QCM



Coût par participant

Inter : 400€ / personne
(maintenue si au moins 4 participants)
Intra : nous contacter



Durée

3h30 (évolutif si besoin)



Lieu

Stage en présentiel ou distanciel



DATES

Sur demande



CONTACT

formation-implid@implid.com

Délais d'accès : Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation possible sous 60 jours maximum.



Nos supports sont **conçus afin d'être accessibles** à tous. Merci de **nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique** aux personnes en situation de handicap.